

**DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du mercredi 20 octobre 2021**

L'an deux mille vingt et un le mercredi 20 octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de BOUFFIGNEREUX s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame RAVAUX Martine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 14 octobre 2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 14 octobre 2021.

**Présents :** Mmes RAVAUX Martine, LEMOINE Muriel et BRASSEUR Peggy, FROMONT Laurianne Mrs SIROT Éric, EVRARD Dominique, DIDIER Vivien, FURST Didier, BLANC Clément,

**Pouvoir :** M CONICELLA Raynald, donne pouvoir MME RAVAUX Martine, LECOQ Jean-Pierre donne pouvoir à MR DIDIER Vivien

**A été nommée secrétaire :** Madame BRASSEUR Peggy

**Approbation à l'unanimité des membres présents du compte-rendu de la réunion précédente.**

**D2021-15**

**Fonds de Solidarité pour le Logement:**

Le maire explique que le Fonds des Solidarité pour le Logement (FSL), institué par la loi du 31 mai 1990 modifiée, est destiné à accorder des aides financières aux personnes ayant des difficultés pour accéder à un logement locatif décent ou qui, locataire, se trouve dans l'impossibilité d'assurer leurs obligations. Le FSL permet, aussi, la mise en place de mesures d'accompagnement social liées au logement des familles.

La loi relative aux libertés et responsabilités locales du 13 août 2004 a élargi les missions du FSL au paiement des factures d'eau, d'électricité, de téléphone des personnes en difficulté et transfère la gestion de ce fonds au Conseil Général. Le financement du FSL est assuré par le département avec l'aide de chaque distributeur d'énergie, d'eau et de téléphone.

La collectivité territoriale et toutes les personnes morales associées au plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées peuvent, également, contribuer au financement du FSL.

La Communauté de Commune à laquelle nous appartenons ne souhaite pas participer au financement du FSL, Afin de pérenniser ce dispositif de financement, il nous est demandé, pour l'exercice 2021 de voter une participation volontaire de 0,45€ par habitants, pour la commune de BOUFFIGNEREUX.

Cette participation sera à verser au gestionnaire du FSL

Le Conseil Municipal à après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents décide de verser cette participation au FSL et autorise Madame le Maire à signer tous actes ou documents relatif à cette opération.

**Pour : A l'unanimité des membres présents**

Conseillers présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention
9	9+2	11	0	

**Débat d'orientation budgétaire 2022 :**

- Prévisions : - Rue du Lavoir  
- Guirlande de Noël  
- Isolation de la Mairie  
- Pavés du trottoir de l'église  
- Barrière fer forgé en haut de la rue Martin  
- Changement de Pack informatique

## Questions diverses :

- USEDADA : armoire communicante pour gérer l'allumage à distance depuis un smartphone ou une tablette
- Rézo Pouce : panneau en place dans la commune rue de Guyencourt
- Demande de Devis rue du Moulin et rue Brise pot
- Halloween : dimanche 31 octobre à 17h30

*Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de l'Aisne le 21/10/2021  
et publication*

***Madame le Maire lève la séance à 21h15***

